

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module **Collaboration et communication entre professionnel-le-s** 2018-2019

Code T.TS.SO359.C5.F.18	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS *
5 crédits ECTS

Langue(s)
 français

Volées : PT2018 + EE2017 + TP2017

Semaines 41 à 50
Vendredi

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétence principale :
5. Collaborer entre professionnel-le-s et institutions.

- Compétences effectives :**
- 5.1 Définir et délimiter son propre rôle et celui de ses partenaires dans l'institution et le réseau.
 - 5.2 Respecter les cadres d'intervention des partenaires.
 - 5.3 Déléguer les actions pouvant être menées de manière plus pertinente par des partenaires du réseau.
 - 5.4 Participer activement aux échanges d'informations et à la communication au sein de son institution.
 - 5.5 Affronter et gérer les conflits en mettant l'intérêt des bénéficiaires de l'action sociale au centre des réponses à apporter.
 - 5.6 Intégrer les exigences du travail en partenariat avec d'autres institutions et professions.
 - 5.7 Initier et animer un réseau de collaboration.
 - 6.1 Repérer les questions éthiques, déontologiques, les conflits de valeurs, les enjeux et les dilemmes professionnels.

Compétence secondaire :
4. Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donné.

Objectifs :
Connaître les principales méthodes, règles et outils de la collaboration entre professionnel-le-s : dynamique d'équipe, communication et information sociale, animation de séance, collaboration interprofessionnelle, travail de réseau.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Contenu :

Ce module traite des principales méthodes, règles et outils de la collaboration entre professionnel-le-s. Il s'organise à partir de trois axes principaux :

1. Les personnes avec qui le ou la professionnel-le collabore :
 - les professionnel-le-s du social (les pairs et les autres professionnel-le-s du social);
 - les professionnel-le-s de la santé;
 - les autres professionnel-le-s.
2. Les formes de collaboration :
 - le travail en équipe;
 - le travail de réseau;
 - la collaboration interprofessionnelle;
 - la communication écrite.
3. Les outils et les techniques :
 - phénomènes de groupe, animation d'équipe et de réseau;
 - gestion des tensions et des conflits en équipe;
 - animation de colloque;
 - communication professionnelle.

Une partie de droit traitera de la confidentialité et l'étudiant-e devra être capable de :

1. Repérer les informations considérées comme données personnelles sensibles :
 - opinions et activités politiques, religieuses et syndicales
 - informations sur la santé et la sphère intime
 - mesure d'aide sociale
 - sanctions et poursuites administratives ou pénales
2. Connaître les notions générales et enjeux en termes de secret de fonction :
 - secret professionnel
 - devoir de discrétion

La première partie du cours portera sur des normes générales de droit pénal, quelques actes de maltraitance, les conditions de la responsabilité pénale ainsi que l'interprétation de quelques infractions pénales. La deuxième partie portera sur des normes générales du droit des personnes, les conditions d'exercice des droits civils, les mesures de protection de l'adulte ainsi que les conditions de leur institution. Ces notions seront travaillées à l'aide de cas pratiques.

Formes d'enseignement :

Le module alterne apports théoriques et méthodologiques (cours ex cathedra), mise en perspective de pratiques collaboratives par des professionnel-le-s du terrain (conférences) et exercices de mise en situation (ateliers organisés en sous-groupes).

Un accent est mis sur la rencontre avec des professionnel-le-s et l'expérimentation de situations collaboratives. La participation à ces séquences de formation est nécessaire en vue de la réalisation du travail d'évaluation. Des lectures seront demandées à l'étudiant-e en dehors des périodes d'enseignement.

Certaines activités d'apprentissage se feront à distance sur la plateforme e-learning moodle. Le moyen de communication pour ce module sera la plateforme moodle.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Présence régulière et participation active aux séquences de formation.

Les différentes modalités d'évaluation du module sont réalisées par groupe de 4. Les groupes seront constitués dans la première partie du module et seront définitifs.

La validation des parties "Collaboration et communication entre professionnel-le-s" et "Droit" sont nécessaires pour obtenir les 5 crédits ECTS. La partie "Droit" est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie "Collaboration et communication entre professionnel-le-s" est validée selon la notation habituelle (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "Droit" soit acquise.

Partie "Droit" :

Examen par groupe : consiste en une analyse d'une vignette attribuée aléatoirement le **vendredi 23 novembre 2018 (semaine 47)** et qui sera à *restituer, sous format papier, dans le casier du responsable de module, au plus tard le jeudi 20 décembre 2018 à 12h00* (semaine 51).

Les groupes ayant obtenu un Non-acquis dans la partie "Droit" se verront demander un complément à restituer, dans le casier du responsable de module, au plus tard le **jeudi 7 février 2019 (semaine 6)**.

Partie "Collaboration et communication entre professionnel-le-s" :

Travail écrit de groupe : travail à remettre, sous format informatique, à l'assistante du module, au plus tard le mercredi 30 janvier 2019 (semaine 5).

Séance d'évaluation, par groupe de 4 (durée 30 minutes) : consiste en une "Présentation en public" de l'approfondissement d'un sujet traité dans les enseignements du module, avec support de présentation, bilan écrit, bibliographie et réponses aux questions du jury d'évaluation.

La présentation se déroule :

- pour les PT : le **mardi 5 février 2019** OU le **jeudi 7 février 2019** OU le **vendredi 8 février 2019 (semaine 6)**, selon le planning annoncé en cours de module.
- pour les EE : le **jeudi 7 février 2019** OU le **vendredi 8 février 2019 (semaine 6)**, selon le planning annoncé en cours de module.

Une seule note est attribuée pour l'ensemble des modalités d'évaluation.

Les travaux de validation sont collectifs, mais la note est attribuée de manière individuelle.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

a) Se présenter à une ou des nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique.

• Travail écrit individuel, uniquement sur la partie "Collaboration et communication entre professionnel-le-s", à remettre pour le **vendredi 3 mai 2019 (semaine 18)**.

b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter à l'entier des évaluations du module concerné l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

8 Remarques

9 Bibliographie

Voir les supports de cours sur moodle.

10 Enseignants

Bertocchi Silvie
Bonadei-Spasoski Mirella
Cerrone Toni
Csikos Levente
de Meyer Patricia
Girardet Khedidja
Jeanrenaud Charlotte
Krafft Matthieu
Lambelet Daniel
Maury Béatrice
Ngniheula-Chariatte Céline
Portillo Magali Susan
Rollo Fabio
Sakijha Ghiskan
Wilhelm Christian

Nom du responsable de module *

CSIKOS Levente

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

Descriptif validé le *

Mardi 3 juillet 2018

Descriptif validé par *

Philippe Beuret